

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 9 AOÛT 2010, À 20H00, AUX SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLE, 120 RUE BELLEVUE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Joëlle Réhel et Eve Sapina ainsi que messieurs les conseillers Gérard Boutin, Alexandre Goulet et Richard Ruest formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Martin.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Décary et la greffière, Me Julie Waite.

---

### **Constatation de la régularité de la séance**

#### Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance à chacun des membres du conseil le 6 août 2010, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la loi.

---

Julie Waite, Greffière

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La régularité de la séance ayant été constatée, monsieur le maire, Michel Martin déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

### **RÉSOLUTION 2010-08-280**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance ci-après reproduit :

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Administration générale
  - 4.1 Acceptation de la démission de monsieur Alain Gilbert à titre de directeur du Service des travaux publics
  - 4.2 Nomination du directeur du Service des travaux publics à titre temporaire – Monsieur Daniel Desnoyers
5. Deuxième période de questions
6. Levée de la séance

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397.

#### **RÉSOLUTION 2010-08-281**

#### **ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR ALAIN GILBERT À TITRE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** que le 19 juillet 2010 monsieur Alain Gilbert a remis sa démission en qualité de directeur du Service des travaux publics;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

**QUE** le conseil municipal accepte, avec regrets, la démission de monsieur Gilbert et remercie ce dernier pour tous les services qu'il a rendus à la Ville.

#### **RÉSOLUTION 2010-08-282**

#### **NOMINATION DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS À TITRE TEMPORAIRE – MONSIEUR DANIEL DESNOYERS**

**CONSIDÉRANT** que le poste de directeur du Service des travaux publics est vacant depuis la démission du titulaire du poste;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel de candidatures a été dûment lancé afin de nommer un nouveau titulaire pour le poste qu'occupait monsieur Alain Gilbert;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal souhaite nommer monsieur Daniel Desnoyers, directeur des travaux publics par intérim;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal consent à modifier les conditions de travail de monsieur Desnoyers en lui offrant une allocation de déplacement de 300 \$ mensuellement;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général dans sa note de service adressée au conseil municipal et datée du 2 août 2010 ;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

**QUE** monsieur Daniel Desnoyers, directeur général adjoint à la Ville, soit nommé directeur du Service des travaux publics, à titre temporaire et;

**QUE** cette nomination soit rétroactive au 26 juillet 2010.

#### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397.

**RÉSOLUTION  
2010-08-283**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

**QUE** la présente séance extraordinaire soit déclarée levée à 20h04.